



Le saviez-vous?

Les dons en
ligne sont
maintenant
possibles!

1. Rendez-vous sur le
fsgpq.org

2. Cliquez sur l'onglet
CanadaDon.org



3. Un reçu de charité
vous sera remis



Dans ce numéro

Le plan de mobilité durable va bon train!	2
Connaissez-vous Croissance Travail?	2
Réunir les initiatives d'écologies urbaines	3
Conversion en condo : Qui écouter la Ville	3
Au-delà des SLAPP	4
À la défense des plus démunis	4
Prisons surpeuplées	4
Le Fonds de solidarité, c'est?	6

Donnez un coup de main aux ressources de votre quartier!

La campagne 2012 se poursuit!

Septembre signifie pour plusieurs la rentrée scolaire. Pour nous, au Fonds de solidarité des groupes populaires (FSGP), cela signifie que nous sommes présentement rendus à la moitié de notre campagne de financement!

Nous avons ramassé la somme de 15 103 \$, ce qui équivaut à 38 % de notre objectif de campagne 2012. Le Fonds souhaite recueillir la somme de 40 000\$ pour l'année 2012.

Au nom de tous les groupes membre du FSGP, nous vous remercions de votre soutien et de votre générosité!

Dans ce numéro de notre bulletin, nous souhaitons vous informer des enjeux propres aux huit groupes populaires membres du Fonds.

Je vous souhaite une bonne lecture et bravo pour votre engagement, car c'est par l'entremise de votre générosité que les actions des groupes membres du Fonds de solidarité sont possibles!

Du nouveau au Fonds de solidarité

Je me présente, Luis Dion-Dussault et j'étudie présentement à la maîtrise en relations publiques à l'Université Laval.

C'est avec plaisir que je succède à Éric Martin au poste de Coordonnateur du Fonds de solidarité des groupes populaires (FSGPQ).

Le Fonds lutte contre les inégalités socio-économiques, environnementales et culturelles depuis plus de 35 ans. La fondation est bien intégrée dans le quartier et à travers ses huit groupes membres, elle vise à améliorer le mode de vie de ses concitoyens.

Il me fait plaisir de contribuer à l'amélioration du milieu dans lequel je vis. Le Fonds de solidarité offre des défis très motivants et je suis fier d'y prendre part.

Luis Dion-Dussault

Un coup de main aux ressources de votre quartier!

Le Fonds de solidarité se veut un rempart contre l'appauvrissement envisagé des services offerts à la population.

En donnant au Fonds, vous contribuez au financement de huit groupes de défenses qui œuvrent à améliorer les conditions de vie de votre quartier.

Faites parvenir vos dons en ligne au fsgpq.org ou par chèque à l'adresse suivante :

Fonds de solidarité des groupes populaires

301, rue Carillon
Québec (Qc)
G1K 5B3

Note : Nous remettons un reçu de charité aux fins d'impôt.

Connaissez-vous Croissance Travail?

Fonds de solidarité des groupes populaires

Par Luis Dion-Dussault



Chaque jour, des bénévoles de Croissance Travail sont présents au 301 rue Carillon. Cet OBNL intègre des personnes confrontées à des contraintes majeures au plan de l'intégration socioprofessionnelle, mais qui souhaitent toutefois se réaliser par le travail.

Ici, à la Maison Luc André Godbout, les bénévoles de Croissance Travail sont initiés au travail de bureau. Ils sont présents à l'accueil. Ils assurent la réception. Enfin, ils accomplissent différentes tâches liées au soutien technique.

Les participants de Croissance Travail à la Maison Luc André Godbout ont aussi la chance de développer leur conscience sociale lorsqu'ils participent aux tâches des différents groupes de la bâtisse.

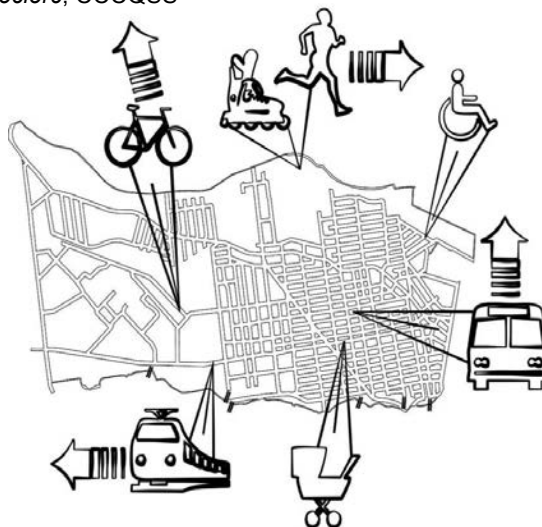
En conclusion, les participants de Croissance Travail sont d'une aide inestimable aux tâches quotidiennes de chaque groupe et nous sommes très heureux de pouvoir compter sur leur aide.

Pour en savoir plus sur les différents projets ou services offerts par Croissance Travail, rendez-vous au croissancetravail.com.

Le plan de mobilité durable va bon train!

Comité des Citoyens et Citoyennes du Quartier Saint-Sauveur

Par Thyphaine Leclerc, CCCQSS



Vous avez certainement entendu parler du projet de Plan de mobilité durable du quartier Saint-Sauveur (PMDQ), qui occupe le CCCQSS depuis maintenant presque deux ans. Et bien, sachez qu'il a vraiment pris son envol au cours des derniers mois!

En effet, grâce à une subvention de la fondation Béati, le Comité a engagé Éric Martin pour travailler exclusivement sur le PMDQ. En plus, nous avons eu la chance d'accueillir un travailleur estival, David Noreau, qui a réalisé un énorme travail de cartographie qui servira lors des animations en lien avec le PMDQ.

Récemment, le Comité a aussi obtenu le soutien financier d'un nouveau partenaire. Ainsi, le Plan de mobilité durable sera réalisé avec la participation financière de la Caisse d'économie solidaire Desjardins,

qui contribue à bâtir un Québec plus juste dans la perspective d'un développement durable (www.caissesolidaire.coop).

C'est grâce à ces acteurs qui sont proches de leur communauté et aussi grâce au Fonds de solidarité des groupes populaires que le Comité des citoyens et des citoyennes du quartier peut réaliser ses activités.

Le Plan de mobilité durable de quartier (PMDQ) est une initiative du CCCQSS et du Conseil de quartier de Saint-Sauveur.

Il s'agit d'une démarche consultative et participative qui vise à proposer des solutions constructives et adaptées aux réalités et aux besoins des résidents de notre quartier en matière de déplacement, de circulation, d'aménagement et de transport.



Réunir les initiatives d'écologies urbaines

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Article et photo tirés du journal l'Infobourg.



Les initiatives d'écologies urbaines foisonnent dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Au mois de juin, le premier tronçon de rue partagée sur la rue Sainte-Claire a vu le jour. Ce fut l'occasion d'un verdissement important de la rue.

D'autres résidentEs, sur la rue Latourelle, ont pris sur eux et elles de verdir leur coin de rue de façon autonome en installant des bacs de fabrication artisanale.

En parallèle, un travailleur des Urbainculteurs s'est mis en tête de créer une coopérative de travail pour aménager des jardins sur les toits du quartier. Un premier projet pilote a d'ailleurs vu le jour cet été sur les toits de la Coopérative d'habitation Saint-Gabriel.

Si on ajoute le site de compostage communautaire du parc Richelieu et les diverses initiatives d'agriculture soutenue par la communauté, ça fait beaucoup de projets. Le Comité populaire a l'ambition de réunir des citoyenNEs engagéEs dans ces initiatives cet automne pour voir s'il n'y aurait pas lieu de réunir les forces et de pousser les projets un peu plus loin.



Conversion en condo : Qui écouter la Ville de Québec?

Bureau d'Animation et Information Logement

Pour le Bureau d'animation et information logement (BAIL), un des enjeux importants cet automne sera la reconduction du règlement municipal sur la conversion des logements locatifs en copropriété divise (condominium). La Ville de Québec se montrera-t-elle à l'écoute des locataires ou préférera-t-elle céder encore aux pressions des lobbies de propriétaires?

Conversion en condo?

Partout au Québec, sauf à Montréal (à moins d'une dérogation municipale et quelques autres exceptions), la Régie du logement, malgré sa mission de veiller à la conservation du parc de logements et d'assurer la protection des droits des locataires, autorise les propriétaires à transformer les immeubles locatifs en condominium. Ces unités d'habitation se vendant à des prix astronomiques, convertir des logements locatifs en condo devient une activité extrêmement lucrative.

La Loi sur la Régie du logement encadre cette conversion. Elle prévoit les modalités, les étapes à suivre, etc. Elle donne également le pouvoir aux municipalités d'adopter un règlement restreignant, voire interdisant, la conversion des logements locatifs en copropriété divise sur leur territoire.

Situation à Québec

Depuis 2002, la Ville de Québec applique une telle réglementation, communément appelée un moratoire sur la conversion en condo. Quoiqu'imparfait, ce moratoire, reconduit d'année en année, avec parfois certaines modifications, protégeait correctement le parc locatif.

Le 17 octobre 2011, le Conseil municipal a adopté un nouveau Règlement sur la conversion des logements locatifs en copropriété divise (R.V.Q 1855). Ce dernier diminue de façon importante la portée du moratoire, menaçant le parc locatif et ouvrant la porte toute grande à la spéculation immobilière.

Quels reculs?

Principalement, trois reculs résultent de l'adoption de cette nouvelle réglementation. Tout d'abord, alors qu'auparavant un propriétaire ne pouvait pas convertir un immeuble en condo dès qu'un-e locataire résidait dans un des logements, la conversion est maintenant permise dans les immeubles de cinq unités et moins, même si des locataires sont en place.

Il suffit qu'un propriétaire de l'immeuble occupe un des logements depuis deux ans.

Ensuite, dorénavant, dès le moment où aucun des logements n'est loué, le moratoire ne s'applique plus, donc la conversion peut se faire sans entrave. Dans l'ancienne réglementation, il fallait attendre dix ans après le départ du dernier locataire avant de pouvoir faire la transformation.

Enfin, autre nouveauté inquiétante, le nouveau règlement indique déjà le moment où il ne s'appliquera plus. Dès que le taux d'occupation atteindra 2 % à Québec, ce sera la fin du moratoire. Pourtant, tous les analystes s'entendent pour dire qu'à 2 % on demeure dans un contexte de pénurie de logements, le seuil d'équilibre étant fixé plutôt à 3 %.

Quels impacts chez les locataires?

La conversion des logements locatifs a des conséquences sur les locataires, en particulier pour celles et ceux à faible revenu. De un, elle est toujours accompagnée d'une augmentation du coût des taxes foncières et des assurances, deux dépenses qui sont entièrement assumées par les locataires par des hausses majeures de loyer.

De deux, faciliter les conversions signifie ouvrir la porte aux situations de harcèlement. Afin de se débarrasser des locataires en place, nombre de propriétaires n'hésiteront pas à utiliser des méthodes douteuses (pressions, travaux majeurs, reprises de logement, agrandissement, etc.).

De trois, les conversions en condo contribuent à la pénurie de logements locatifs. La perte d'unités locatives diminue d'autant les choix pour les ménages qui n'ont pas les moyens de se payer un condominium.

Protéger le parc locatif

Dans un contexte de crise de logement, la protection du stock de logements locatifs est essentielle. Avec un taux d'inoccupation d'à peine 0,7 % à Québec, les modifications apportées sont irresponsables. Neuf mois après l'adoption de R.V.Q. 1855, déjà 182 logements locatifs ont été transformés en condo. La Ville de Québec doit mettre un terme à l'hémorragie en renforçant la portée du moratoire. Pour le BAIL, la solution passe par l'interdiction complète de la conversion en copropriété divise. Vous nous appuyez? Passez nous voir à nos locaux, on fait signer des cartes d'appui.

Au-delà des SLAPP : la judiciarisation du débat public

AmiEs de la Terre de Québec

Dominique Bernier, responsable du dossier SLAPP aux AmiEs de la Terre de Québec.



Faisant suite à une mobilisation populaire longue et acharnée, le Québec s'est doté unanimement, en 2009, d'une loi anti-SLAPP. Les SLAPP, ou poursuites-bâillons, rappelons-le, visent à tuer dans l'œuf la participation au débat public, en l'entraînant de l'arène politique, par essence publique, à l'arène judiciaire, privée et extrêmement coûteuse en argent et en énergie.

Bien qu'intéressante et unique au Canada, cette loi comporte certaines lacunes et sera évaluée cette année pour juger de son efficacité, puis modifiée en octobre 2012 le cas échéant. Outre la tournée de formation sur les SLAPP, accueillie par les ATQ ce printemps, j'ai participé à une formation afin d'agir comme personne-ressource en la matière dans la région. Si vous ou vos proches croyez être victimes de harcèlement judiciaire ou d'une poursuite abusive, n'hésitez pas à me contacter!

L'empiètement du système judiciaire sur les questions d'intérêt public, essentiellement politiques, est de plus en plus criant, si bien que d'aucuns n'hésitent pas à parler de magistocratie! On n'a qu'à penser aux injonctions émises afin de forcer les institutions d'enseignement à assurer la reprise des cours, au mépris de décisions de grève prises démocratiquement en assemblées générales.

La séparation des pouvoirs est pourtant l'un des principes essentiels de toute démocratie qui se respecte. Lorsque le juridique empiète sur le politique, on a tout lieu de s'inquiéter. Certains secteurs, comme la liberté de presse et d'expression sur les questions d'intérêt public, devraient-ils bénéficier d'emblée d'une certaine immunité? Certains exemples récents méritent que l'on se pose la question.

À la défense des plus démunis

Association pour la Défense des Droits Sociaux du Québec – métro

Par *Lydia Berthiaume*, ADDS QM

L'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain (ADDS QM) est un groupe populaire ayant pour mission la défense collective des droits des personnes assistées sociales. Ayant pour objectif de contrer les injustices sociales dans la perspective d'un monde meilleur, l'ADDS QM travaille dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

Pour nous, les rapports égalitaires avec les personnes assistées sociales sont essentiels. Au cœur de notre organisation, celles-ci s'impliquent activement dans l'ensemble de la vie de l'ADDS QM par le biais de différents comités (Comité organisateur, Comité luttes, Comité loi, Comité préjugés, Comité femmes, Comité communication accueil et recrutement, Comité d'organisation). Ainsi, c'est en alliance avec les personnes assistées sociales que nous organisons des manifestations et des formations sur l'actualité et divers enjeux sociaux politiques propres à leur situation.

Actuellement, nous luttons pour : l'abolition des catégories à l'aide sociale, la fin du détournement des pensions alimentaires, l'abolition de la notion de vie maritale, de meilleurs services dans les centres locaux d'emplois, l'abolition de la taxe santé, l'annulation de la « loi 78 », le retrait de la hausse des frais de scolarité, etc. Aussi, nous offrons un service de dépannage et d'informations sur La loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Témoignage d'un militant

« Salut à tous! Je voudrais partager ma vision de l'ADDS QM. Ici on t'invite à tester et à dépasser tes acquis, à t'impliquer et ce, en respectant ton rythme. C'est un endroit où l'on peut donner ses opinions. Pour moi qui adore les joutes politiques, c'est de la musique à mes oreilles : entendre, débattre, actualité, lois, politique... »

Quiconque est motivé, qu'importe son âge, sexe ou état de santé, est invité à travailler sur des comités. Croyez-moi, c'est bon pour l'estime de soi. Ça redonne confiance dans ses valeurs et des gens ici t'accueillent avec respect et authenticité. »

– Raymond-Yves Gariépy

Prisons surpeuplées malgré une criminalité en baisse

Alter justice

« À court terme, d'ici un an, nous voulons remédier aux problèmes qu'occasionne la surpopulation dans nos établissements de détention, dont celui d'Amos. Cette intervention facilitera les opérations quotidiennes dans l'établissement et réduira la pression sur les autres établissements ». – Jacques Dupuis, ministre de la Sécurité publique du Québec. Communiqué de presse du 7 février 2008, concernant l'ajout de 324 places par la construction de bâtiments modulaires temporaires.

Quatre ans après l'ajout de 324 places dans le réseau correctionnel québécois, le problème de surpopulation carcérale demeure entier.

C'était il y a maintenant quatre ans. Une belle promesse qui aura coûté cher aux contribuables québécois. À l'époque, nous avions pourtant avisé le ministre à l'effet que l'ajout de place dans le système correctionnel n'avait jamais réglé le problème de surpopulation carcérale et qu'il était grand temps que le ministère de la Sécurité publique se penche sur les causes de ce problème pour trouver de réelles solutions.

Or, plusieurs millions de dollars plus tard, on apprenait dans *La Presse* que le problème de surpopulation est toujours criant dans nos établissements :

"Dans les centres de détention, on les appelle les « campeurs ». Ce sont des détenus et prévenus qui vont, leurs effets personnels dans un sac brun, d'un établissement à l'autre, qui dorment sur un matelas posé à même le sol, dans des cellules ou des salles inadaptées. Cet été, les centres de détention québécois débordent. Phénomène récurrent, la surpopulation carcérale se poursuit, encore et toujours."

Ainsi, comme l'avait prévu Alter Justice, malgré l'ajout de 324 places dans le système correctionnel québécois en 2008, le problème de surpopulation carcérale demeure entier.

– *Suite à la page suivante*

Prisons surpeuplées malgré une criminalité en baisse (Suite)

Les données obtenues par *La Presse* démontrent qu'en date du 11 juillet 2012, les centres de Rimouski, Amos, Saint-Jérôme, Hull, Sorel, Rivière-des-Prairies, Sherbrooke, Trois-Rivières et Baie-Comeau accueillent plus de détenus que leur capacité ne le permet. De son côté, la prison de Roberval était remplie à 100%.

Alter Justice n'est pas le seul à déplorer la situation. Même le syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec déplore la situation et identifie lui aussi la diminution du taux d'octroi des permissions de sortir comme étant l'une des principales causes du problème.

On sait également que la moitié des personnes incarcérées dans nos prisons provinciales le sont en attente de leur procès (prévenus). Ce taux a grimpé en flèche depuis quelques années et la situation est sans contredit anormale. C'est pour cette raison qu'Alter Justice demandait à l'époque que le gouvernement évalue la possibilité d'instaurer des alternatives à l'incarcération préventive. Trop souvent, on remarque que des gens qui, faute de moyens pour payer une caution, se voient incarcérés durant leur procès, et ce, même s'ils ne représentent pas une menace à la sécurité de la population. Faute d'alternatives, les juges n'ont guère le choix d'envoyer ces gens en détention.

Paradoxe au fédéral

Paradoxalement, quelques jours plus tôt, le ministre fédéral de la Sécurité publique, Vic Toews, affirmait fièrement que les prisons fédérales n'étaient pas surchargées, contrairement à ce que les opposants aux nombreux projets de « loi et l'ordre » avaient avancé.

L'enthousiasme du ministre est toutefois prématuré. Premièrement, la majeure partie des dispositions du C-10 qui auront un impact sur le taux d'incarcération n'était toujours pas en vigueur à ce moment. Essentiellement, seules les dispositions touchant le casier judiciaire, plus particulièrement le pardon, le transfèrement international des délinquants et le système correctionnel étaient en vigueur à la fin juin. Il faudra attendre jusqu'au 20 novembre 2012 pour que l'ensemble des articles du C-10 aient force de loi.

Par ailleurs, la loi sur l'adéquation de la peine, qui a aboli le « 2 pour 1 », entrée en vigueur le 22 février 2010, aura davantage un impact sur les prisons provinciales que les pénitenciers fédéraux, puisque ce sont les premières qui doivent accueillir les personnes incarcérées dans l'attente de leur procès.

Quoiqu'en dit le ministre fédéral de la Sécurité publique, les nombreux projets de loi adoptés auront pour effet d'augmenter le nombre de personnes en détention.

S'il est trop tôt pour mesurer les impacts qu'aura le C-10, tout porte à croire qu'il aura pour effet d'augmenter le nombre de personnes en détention. Mais attention! Il ne faudra pas uniquement regarder les données du fédéral, comme le fait le ministre Toews, mais bien l'ensemble de la population carcérale au pays. La majorité des peines minimales instaurées ou modifiées par le C-10 sont inférieures à deux ans. En conséquence, les personnes qui écoperont des ces peines seront incarcérées dans les prisons provinciales et non dans les pénitenciers fédéraux.

Les dépenses totales liées aux services correctionnels fédéraux au Canada ont sans cesse augmenté, de 1,6 milliard \$ en 2006 à 2,4 milliards en 2011, soit une hausse d'environ 50%.

Alors que le taux de criminalité est à son plus bas au Canada depuis près de 40 ans, on apprendait récemment que le nombre de personnes incarcérées dans les pénitenciers fédéraux avait atteint un record historique au 31 juillet 2012, soit 15 097 personnes. Comparativement à 2005, c'est environ 2 400 personnes de plus.

Criminalité à la baisse

Contrairement à ce que plusieurs croient (ou que certains tentent de nous faire croire) la criminalité n'est pas le problème criant pour lequel il faille dépenser des milliards. Les données de Statistique Canada publiées en juillet dernier le prouvent encore. On peut d'ailleurs se désoler que ces données ne soient abordées qu'une seule fois par année, en pleine période où les gens ont autre chose à faire que de suivre méticuleusement l'actualité. Néanmoins, à la lecture des dernières données sur la criminalité au Canada, on remarque que le taux de criminalité a encore cette année poursuivi sa tendance à la baisse.

SAVIEZ-VOUS QUE...

- Les projets que nous appuyons **améliorent les conditions socio-économiques, environnementales et culturelles** de la population
- La **défense collective** des droits est au cœur de nos actions
 - Depuis 38 ans, nous avons **redistribué plus d'un million et demi de dollars** pour améliorer la qualité de nos milieux de vie

Une baisse qui dure depuis 20 ans maintenant. Le taux de criminalité s'élevait à 5 756 / 100 000 habitants en 2011, le plus bas niveau depuis 1972. On s'étonne d'ailleurs de voir le gouvernement conservateur applaudir ces statistiques, eux qui les avaient toujours niées jusqu'à aujourd'hui, certains poussant même l'odieux de prétendre que Statistique Canada manipulait les chiffres...

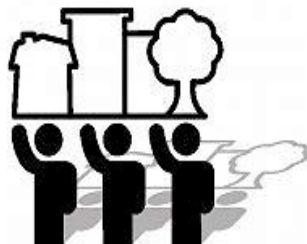
L'enthousiasme du gouvernement est très prématuré. On ne peut prétendre à un impact réel des mesures répressives adoptées ces dernières années, puisque dans les faits, la diminution de la criminalité est relativement constante depuis 20 ans. Si l'approche répressive avait eu un réel impact sur la criminalité, il aurait fallu à notre avis une baisse beaucoup plus marquée que la tendance. D'autant plus qu'à suivre cette logique, on pourrait dire que l'approche répressive du gouvernement a un tel effet, que la criminalité a commencé à diminuer 15 ans avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Un peu de sérieux tout de même !

Alors qu'on remet en question les dépenses gouvernementales dans plusieurs domaines, que l'on demande à certains de faire « leur juste part », les dépenses pour le système correctionnel explosent en raison d'une approche jugée par les experts comme étant inefficace pour réduire la criminalité et, de surcroît, la plus coûteuse.

Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité en visitant le site Internet d'Alter Justice au www.alterjustice.org.



Le Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec. c'est...



Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur



Droit de parole



Comité populaire Saint-Jean-Baptiste



Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec

301, Carillon, Québec, Qc, G1K 5B3

Tel.: 529-4407 Téléc. : 529-9455, Courriel: fsgpq@bellnet.ca

Nom: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____

Courriel: _____



Je désire appuyer les groupes du Fonds, voici mon don:

25\$ 100\$

50\$ 200\$ Autre: _____

Nous émettrons un reçu de charité pour fins d'impôt.
No d'enregistrement à Revenu Canada : 1 926369-RR0001